

Vayéchev

Le calme dans ce monde

(Discours 'hassidique prononcé par le Rabbi,
intitulé : "Une grande paix", 5738-1977)
(Likouteï Si'hot, tome 15, page 310)

1. Commentant le verset : "Yaakov s'installa dans le pays où habitait son père", nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, expliquent⁽¹⁾ que : "Yaakov voulut résider dans le calme, mais la colère de Yossef s'abattit sur lui. Les Tsaddikim veulent résider dans le calme, mais le Saint béni soit-Il leur dit⁽²⁾ : les Tsaddikim ne peuvent-ils se

suffire de ce qui est apprêté pour eux dans le monde futur ? Ils veulent, en outre, résider dans le calme, en ce monde ?".

Les commentateurs⁽³⁾ précisent que le monde futur est le "séjour", dont ce monde n'est que l'antichambre. De ce fait, un homme doit toujours considérer qu'il est : "étran-

(1) Selon le commentaire de Rachi, au début de la Parchat Vayéchev, sur lequel on reviendra. Ceci n'apparaît pas dans la première édition de Rachi, mais figure, en revanche, dans la seconde édition, dans un manuscrit et dans toutes les éditions imprimées qui sont parvenues jusqu'à nous. On verra aussi le Midrash Béréchit Rabba, chapitre 84, au paragraphe 3.

(2) C'est ce que dit le Be'hayé, Parchat Vayéchev, à cette référence, qui est cité dans l'introduction du Midrash Tan'houma, édition Bober, d'après un

manuscrit, à la page 128, au paragraphe 13. En revanche, le Midrash Béréchit Rabba dit : "le Satan vient et il accuse", mais, là encore, il faut admettre qu'il ne s'agit pas d'une simple accusation. On verra, à ce propos, les commentateurs cités dans la note 3.

(3) On verra le Akéda, à la porte n°30 et le Yefé Toar sur le Midrash Béréchit Rabba, à cette référence, de même que, notamment, l'édition complète du Yefé Toar et le Kéli Yakar, sur ce verset.

ger", ici-bas et ceux qui recherchent le calme dans ce monde sont donc : "comme s'ils accordaient l'importance du séjour à l'antichambre". On peut, toutefois, se poser les questions suivantes :

A) Comment peut-on envisager que notre père Yaakov, l'un des Patriarches qui furent totalement soumis à D.ieu⁽⁴⁾, dont tous les membres étaient saints et séparés des préoccupations du monde, se consacrant uniquement à la Volonté de D.ieu, tout au long de leur vie⁽⁵⁾, ait "accordé l'importance du séjour à l'antichambre", à ce monde matériel, d'autant qu'il était lui-même : "le plus parfait de tous les Patriarches"⁽⁶⁾ ?

B) L'interprétation qui vient d'être donnée permet d'établir que la volonté de : "résider dans le calme", dans ce monde, n'est pas bonne. Pourtant, l'interrogation de nos Sages est la suivante : "Les Tsaddikim ne peuvent-ils se suffire de ce qui est

apprêté pour eux dans le monde futur ? Ils veulent, en outre, résider dans le calme, en ce monde ?", ce qui veut uniquement dire que ces Tsaddikim devraient se contenter du monde futur, mais non que la recherche du calme est, en soi, un défaut.

Il en résulte que Yaakov recherchait, dans ce monde, non pas un "calme" matériel et physique, mais bien un "calme" moral, comparable à celui du monde futur, dans lequel : "on ne mange pas, on ne boit pas... les Tsaddikim sont assis... et ils perçoivent le reflet de la Présence divine"⁽⁷⁾. Et, il lui est donc répondu ici qu'il est suffisant que le "calme" correspondant à la perception du "reflet de la Présence divine" soit : "apprêté, pour lui, dans le monde futur". Dans ce monde, en revanche, il y a lieu de se servir de chaque instant, non pas pour le "calme", mais plutôt pour l'effort. Car, comme le disent nos Sages⁽⁸⁾ : "c'est aujourd'hui qu'on les

(4) Midrash Béréchit Rabba, chapitre 47, au paragraphe 6 et chapitre 82, au paragraphe 6.

(5) Tanya, au chapitre 23.

(6) Zohar, tome 1, à la page 147b.

(7) Traité Bera'hot 18a. Rambam, lois de la Techouva, chapitre 8, au paragraphe 2.

(8) Traité Erouvin 22a et références indiquées.

met en pratique et demain que l'on en reçoit la récompense".

Toutefois, on peut encore s'interroger sur une telle interprétation, car que signifie "connaître le calme dans ce monde" au point qu'une telle situation soit : "comparable au monde futur" ? En outre, on peut effectivement penser que ce monde est celui de l'effort, non pas celui du "calme" et dès lors, pourquoi Yaakov le rechercha-t-il ? Il est bien clair qu'il servait D.ieu d'une manière désintéressée, pas même pour recevoir une récompense morale, en l'occurrence le "calme", qu'il n'avait d'autre objectif que de mettre en pratique la Volonté de D.ieu.

C) A l'issue de la colère de Yossef, il est dit que : "Yaakov vécut dans le pays de l'Egypte pendant dix-sept ans"⁽⁹⁾, ce qui veut bien dire qu'il résida effectivement dans le "calme", ici-bas.

2. L'explication de tout cela est brièvement la suivante. L'affirmation selon laquelle : "Yaakov voulut résider dans le calme" signifie qu'il ne recherchait pas ce calme comme un but en soi, mais plutôt comme un moyen d'atteindre la perfection de l'action qui lui avait été confiée, celle de mettre en pratique la Volonté de D.ieu⁽¹⁰⁾. Ainsi, selon les termes du Rambam, on demande et l'on souhaite la venue du Machia'h : "afin d'obtenir la tranquillité et de multiplier la sagesse"⁽¹¹⁾.

(9) Au début de la Parchat Vayé'hi.

(10) On verra l'édition complète du Yefé Toar, à cette référence, qui dit : "Néanmoins, notre père Yaakov demandait le calme uniquement dans un but positif, afin que son nom soit grandi parmi les nations et que ses paroles soient entendues, quand il invoque le Nom de D.ieu, qu'il fasse

le bien dans le monde, la Tsedaka et la justice".

(11) Lois de la Techouva, à la fin du chapitre 9. On verra aussi les lois des rois, à la fin du chapitre 12, l'introduction du commentaire de la Michna, au chapitre 'Hélek et le Yad Ha 'Hazaka, lois de la Techouva, au début du chapitre 9.

L'argument selon lequel : "les Tsaddikim ne peuvent-ils se suffire de ce qui est apprêté pour eux dans le monde futur ?" souligne qu'à l'époque, Yaakov ne pouvait pas encore prétendre au "calme". Il devait donc se contenter de la promesse que celui-ci lui serait donné, comme récompense, dans le monde futur.

Puis, "la colère de Yossef s'abattit sur lui" et, dès lors, Yaakov reçut l'élévation, au point de pouvoir obtenir ici-bas un "calme", comparable, comme on l'a dit, à la révélation du monde futur. C'est la raison pour laquelle, par la suite, il fut dit de ses dix-sept dernières années que :

"Yaakov vécut", que celles-ci furent effectivement des années de calme, dans ce monde⁽¹²⁾.

3. Nous comprendrons tout cela en définissant deux aspects opposés de la récompense des Mitsvot. Tout d'abord, la finalité des Mitsvot⁽¹³⁾ n'est pas de parvenir à une autre situation, par exemple à l'obtention de leur récompense. En fait, elles sont un but en soi et "la récompense de la Mitsva est la Mitsva elle-même"⁽¹⁴⁾. De fait, on reçoit une récompense pour la Mitsva uniquement parce que : "le Saint béni soit-Il ne retient la rétribution d'aucune créature"⁽¹⁵⁾.

(12) On verra le Zohar, tome 1, à la page 216b, qui dit : "quand Yossef se sépara de lui, il obtint le calme" et les Biyourei Ha Zohar, même référence, à la page 31b, précisent : "nos Sages disent que Yaakov voulut résider dans le calme, car D.ieu l'avait conduit au terme de ses difficultés. Grâce à Yossef, le Tsaddik, fondement du monde, il voulut résider dans la paix et le calme. Mais, la colère de Yossef s'abattit sur lui". Le Zohar, à la même référence, se conclut par : "voici dix-sept autres années vécues dans le plaisir, la satisfaction, le contentement et le ravissement, ainsi qu'il est écrit : et,

Yaakov vécut". On verra aussi le Likouteï Lévi Its'hak sur le Zohar, à cette référence, qui comporte une faute d'imprimerie dans l'indication de la page, puisqu'il faut dire : "184a".

(13) Likouteï Torah, Parchat Reéh, à partir de la page 28d. Likouteï Si'hot, tome 5, à partir de la page 243 et tome 15, à partir de la page 247.

(14) Traité Avot, chapitre 4, à la Michna 2.

(15) Me'hilta et commentaire de Rachi sur le verset Michpatim 22, 30, qui se conclut par : "s'il en est ainsi pour un animal, a fortiori est-ce le cas pour un homme".

Mais, à l'inverse, on ne peut pas dire que la récompense que D.ieu accorde pour la Mitsva soit sans aucun rapport avec elle. Bien au contraire, elle en est l'effet, la conséquence⁽¹⁶⁾ et, selon les termes de l'Admour Hazaken⁽¹⁷⁾, "la cause de la Mitsva est la Mitsva elle-même", de sorte que : "par sa récompense, on peut connaître sa nature"⁽¹⁸⁾.

On peut, toutefois, se poser la question suivante. La récompense des Mitsvot est accordée pour une cause accessoire, parce que : "le Saint béni soit-Il ne retient la

rétribution d'aucune créature", ce qui semble être un fait indépendant de la finalité des Mitsvot et de leur raison d'être. Dès lors, pourquoi ces Mitsvot sont-elles à l'origine de la récompense, puisque celle-ci est uniquement accessoire⁽¹⁹⁾ ?

4. On retrouve les deux aspects opposés de la récompense des Mitsvot dans les raisons de ces Mitsvot. En effet, même quand elles appartiennent à la catégorie des Témoignages ou des Jugements, qui ont aussi une justification logique, D.ieu

(16) On verra le Chneï Lou'hot Ha Berit, à partir de la page 12a.

(17) Tanya, au début du chapitre 37 et l'on verra le Likouteï Si'hot, tome 8, à la page 135, dans la note 23.

(18) Tanya, chapitre 39, à la page 53a.

(19) Même si l'on admet, comme l'explique le Likouteï Si'hot, tome 3, à la page 1009, qu'une récompense qui est la conséquence des Mitsvot est la plus parfaite, ces Mitsvot n'en ont pas moins une existence indépendante,

beaucoup plus haute que leur récompense. On ne peut donc pas dire que les Mitsvot, qui sont essentielles, aient aussi un aspect nouveau, l'origine de la récompense, afin que celle-ci soit entière, d'autant qu'elle est uniquement accessoire. Il faut bien en conclure que la récompense conditionne la perfection de la Mitsva, comme on le montrera au paragraphe 5.

veut qu'on les mette en pratique⁽²⁰⁾, comme l'expression de Sa Volonté transcendant la logique⁽²¹⁾.

Du reste, de nombreuses Mitsvot ont une explication uniquement parce que la Volonté de les mettre en pratique s'est introduite également dans la compréhension et dans la rationalité⁽²²⁾. A l'inverse, il est bien clair que cette introduction de la volonté dans la logique permet effectivement⁽²³⁾ à cette volonté d'atteindre la perfection⁽²⁴⁾.

5. On peut donner, à ce propos, l'explication suivante. La perfection de la Volonté divine des Mitsvot est atteinte lorsque l'homme qui les met en pratique, quelle que soit, par ailleurs, sa situation, en perçoit le caractère positif et utile.

C'est pour cette raison que cette Volonté peut avoir une raison, justifier une récompense et permettre de l'obtenir. De la sorte, celui qui, dans le domaine moral, n'est qu'un "petit garçon", selon l'expres-

(20) Séquence de discours 'hassidiques de 5666, aux pages 54 et 67. On verra aussi, notamment, le Likouteï Torah, Parchat Chela'h, à la page 40a, le Likouteï Si'hot, tome 18, Parchat 'Houkat 5736, à partir du paragraphe 3 et dans les références indiquées.

(21) Non seulement nous ne le comprenons pas avec notre logique, mais, en outre, il s'agit d'une Volonté profonde, qui n'a pas du tout de justification intellectuelle, pas même une "raison cachée et occultée", selon la séquence de discours 'hassidiques de 5666, à la page 76.

(22) C'est pour cela que l'on met en pratique les Mitsvot de la catégorie des "Jugements" uniquement par soumission, parce que D.ieu l'a demandé, conformément à la bénédiction des

Mitsvot : "Il nous a ordonné".

(23) De ce fait, plusieurs Mitsvot qui sont des "Décrets" ont aussi une raison, comme l'explique le 'Hinou'h, aux Mitsvot n°92 et 551. On notera que, même à propos de la vache rousse, nos Sages disent, dans le Midrash Bamidbar Rabba, chapitre 19, au paragraphe 6 : "à toi, Je révélerai la raison de la vache rousse". Néanmoins, les raisons des "Décrets" sont différentes de celles des "Jugements" et des "Témoignages", mais ce point ne sera pas développé ici.

(24) S'il n'en était pas ainsi, pourquoi la Volonté des Mitsvot, étant celle de l'Essence de D.ieu, béni soit-Il, s'introduirait-elle dans une autre raison, inférieure à elle, sans aucune commune mesure ?

sion du Rambam⁽²⁵⁾, peut, dans sa situation, percevoir à quel point les Mitsvot sont bonnes pour lui.

6. Néanmoins, il est clair qu'il n'y a aucune commune mesure entre le Créateur et la créature. Cette élévation des Mitsvot, positives à tous les niveaux, dans toutes les situations, s'explique parce qu'elles sont le bien véritable, le sommet de la perfection, laquelle apparaîtra clairement chez celui qui mettra les Mitsvot en pratique, dans le monde futur, quand se révéleront la Volonté profonde, le Plaisir profond des Mitsvot, transcendant la raison⁽²⁶⁾ et la

récompense, au point d'être : "la satisfaction du Créateur"⁽²⁷⁾.

Les grands Tsaddikim, qui ont le mérite de : "voir le monde futur de leur vivant"⁽²⁸⁾ possèdent cette révélation d'ores et déjà dans ce monde. Quand ils mettent en pratique les Mitsvot, ici-bas, la Volonté profonde et le Plaisir profond des Mitsvot leur apparaît à l'évidence⁽²⁹⁾.

7. Pour que cette Volonté profonde et ce Plaisir profond puissent se révéler clairement dans le service de D.ieu, deux conditions doivent être remplies :

(25) Commentaire de la Michna, introduction du chapitre 'Hélek.

(26) Séquence de discours 'hassidiques de 5666, notamment à la page 36 et à partir de la page 76.

(27) On verra la séquence de discours 'hassidiques intitulée : "et, ainsi", de 5637, au chapitre 12 et au début du chapitre 15, de même que le Likouteï Si'hot, tome 5, à la page 245.

(28) Traité Bera'hot 17a.

(29) La nécessité qu'il en soit ainsi, l'éclairage du plaisir du Créateur en le service de D.ieu des grand Tsaddikim,

dans ce monde, est la révélation du fait que la Volonté des Mitsvot est celle de l'Essence de D.ieu. En effet, si la récompense était uniquement dans le monde futur, alors que, dans ce monde, elle devait rester cachée, il y aurait bien là la preuve que cette Volonté n'est pas celle de l'Essence, laquelle ne peut pas être limitée à une définition précise, ce qu'à D.ieu ne plaise, comme l'explique le Likouteï Si'hot, tome 5, à la page 245, à propos de la révélation de l'Essence de D.ieu dans le monde futur.

A) Tout d'abord, la soumission doit être totale et le service de D.ieu ne doit pas être motivé par la recherche de la récompense, pas même spirituelle, mais uniquement par le désir de mettre en pratique la Volonté du Créateur.

B) En outre, le désir de mettre en pratique la Volonté du Créateur doit être l'existence véritable de l'homme. La volonté et le plaisir de celui qui sert D.ieu de cette façon doivent être, en fait, la Volonté et le Plaisir de D.ieu.

Ces deux aspects apparaissent, en allusion, dans le verset(30) : "une grande paix pour ceux qui aiment Ta Torah". C'est ce que nous montrerons.

8. Mon beau-père, le Rabbi, explique(31) la raison pour laquelle on emploie ici l'expression : "ceux qui aiment Ta

Torah", alors qu'il aurait, en apparence, était plus adapté de dire : "ceux qui étudient Ta Torah". En effet, pour obtenir cette "grande paix" grâce à la Torah, il ne suffit pas de l'étudier. Il est nécessaire, en outre, de l'aimer. Bien plus, on ne doit pas l'aimer pour sa valeur et pour son élévation, mais bien parce qu'elle est : "Ta Torah", celle de D.ieu, Qui l'a donnée.

On peut s'interroger, à ce propos. La Guemara cite(32) le verset : "une grande paix pour ceux qui aiment Ta Torah" afin de faire la preuve que : "les disciples des Sages multiplient la paix dans le monde". Or, pour obtenir la "grande paix", c'est l'amour de la Torah et le fait qu'elle est : "Ta Torah" qui sont nécessaires. Dès lors, pour quoi en trouver la preuve dans le verset : "une grande paix pour ceux qui aiment Ta

(30) Tehilim 119, 165.

(31) A la fin du discours 'hassidique intitulé : "une grande paix" de 5704.

(32) Fin du traité Bera'hot et références indiquées.

Torah”, plutôt que dans l’enseignement proprement dit des Sages⁽³³⁾ : “les disciples des Sages multiplient la paix dans le monde” ? Bien plus, il ne s’agit pas là d’une simple paix, mais de celle que l’on “multiplie”. Or, elle est attribuée aux “disciples des Sages”, c’est-à-dire à ceux qui l’étudient !

L’explication est la suivante. En citant le verset : “une grande paix pour ceux qui aiment Ta Torah”, la Guemara

n’énonce pas uniquement une preuve du fait que : “les disciples des Sages multiplient la paix dans le monde”. Elle ajoute, en plus, un autre point : le monde dont il est ici question est aussi celui des érudits qui, quand ils multiplient la paix dans le monde, obtiennent, de cette façon⁽³⁴⁾ une “grande paix”, y compris par rapport à leur niveau, une paix plus haute⁽³⁵⁾ que celle qui existe couramment dans le monde.

(33) Il en est de même également pour la première preuve qui est tirée du verset : “et tous tes enfants étudient l’Eternel et grande est la paix de tes enfants”, mentionné par le traité Bera’hot, à cette référence. Là encore, il est question de : “grande paix” et de “tes constructeurs”, puisqu’il est dit : “ne lis pas : tes enfants, mais tes constructeurs”. Ceci se rapporte aux érudits, qui étudient la Torah, et il n’est pas fait mention ici de l’amour de la Torah. En outre, dans le traité Chabbat 114a, nos Sages précisent : “Qui sont les constructeurs ? Ce sont les disciples des Sages”.

(34) Il n’en est pas de même, en revanche, pour le verset : “grande est la paix de tes enfants”, qui impute la paix essentiellement à ce qu’ils accomplissent dans le monde. De ce fait, ils sont appelés des “constructeurs”, car : “ils se consacrent à la construction du

monde”, selon le traité Chabbat, à la même référence. On verra aussi le Sifri sur le verset Nasso 6, 26 et le Midrash Bamidbar Rabba, chapitre 11, au paragraphe 7, qui disent : “grande est la paix qui a été donnée à ceux qui aiment la Torah, ainsi qu’il est dit : une grande paix... grande est la paix qui a été donnée à ceux qui étudient Ta Torah, ainsi qu’il est dit : et tous tes enfants...”.

(35) On peut penser que tel est le sens de cette “grande paix”, l’adjectif : “grande” se rapportant bien ici à la “paix”, laquelle peut alors être sans limite, d’une autre nature. A l’inverse, de la paix instaurée dans le monde, il est dit que l’on : “multiplie la paix dans le monde” d’une manière quantitative, non pas avec une autre nature. On verra, à ce propos, le début du discours hassidique intitulé : “une grande paix”, précédemment cité.

On peut le justifier ainsi. La paix véritable, la "grande paix" n'est pas uniquement la situation correspondante, dans laquelle l'opposant est vaincu et conduit à faire la paix. Il est nécessaire aussi que l'existence même d'un opposant devienne inconcevable. C'est ce qui doit conduire à la paix. Or, il ne peut en être ainsi que par la révélation de l'Essence de D.ieu, Qui est l'Infini véritable, sans la moindre limite, ce qu'à D.ieu ne plaise. C'est alors que l'existence d'un opposant devient réellement inconcevable.

Tel est donc l'apport de : "une grande paix pour ceux qui aiment Ta Torah", par rapport à : "les disciples des Sages multiplient la paix dans le monde". Car, les érudits de la Torah peuvent instaurer la paix dans le monde en réunissant deux éléments opposés, le monde, d'une part, qui occulte la Divinité et s'oppose à Elle, cette Divinité Elle-même, d'autre part. La "grande paix", qui est la paix véritable, se trouvant dans la Torah, prend racine en

l'Essence de D.ieu, car, comme on l'a indiqué, la Volonté et le Plaisir de la Torah et des Mitsvot sont la Volonté profonde et le Plaisir profond de l'Essence de D.ieu.

Lorsque les disciples des Sages réalisent la paix dans le monde, ils obtiennent eux-mêmes, à leur niveau, la "grande paix" et ils mettent en évidence la Volonté et le Plaisir de la Torah, en l'Essence de D.ieu. Pour obtenir une telle révélation, il est nécessaire de servir D.ieu en Lui étant totalement soumis et en mettant uniquement en pratique Sa Volonté, comme on l'a indiqué au paragraphe 7.

C'est alors qu'interviennent : "ceux qui aiment Ta Torah". Leur amour et leur enthousiasme pour la Torah, y compris par le fait que leur étude "conduit à l'action"⁽³⁶⁾ sont provoqués non seulement par la Torah elle-même et par sa propre élévation, mais aussi par le fait qu'elle est "Ta Torah", par Celui Qui la donne.

(36) Traités Kiddouchin 40b et Baba Kama 17a.

9. Toutefois, une question se pose encore. Le service de D.ieu de : “ceux qui aiment Ta Torah” a pour seule motivation de mettre en pratique la Volonté du Créateur. Ceux-ci devraient donc avoir plus de vitalité et d’enthousiasme en la pratique des Mitsvot qu’en l’étude de la Torah. En effet, D.ieu désire posséder une demeure parmi les créatures inférieures et celle-ci est essentiellement bâtie par la pratique des Mitsvot, au moyen d’objets matériels⁽³⁷⁾, à un stade beaucoup plus bas que l’intellect. Dès lors, pourquoi les appeler : “ceux qui aiment Ta Torah” ? Quel lien peut-on établir ici avec la Torah ?

Nous le comprendrons d’après l’explication de l’Admour Hazaken⁽³⁸⁾ sur la supériorité de la soumission, pendant l’étude de la Torah, par rapport à celle de la pratique des Mitsvot. En effet, l’homme qui accomplit la Mitsva se

soumet : “comme un serviteur qui met en pratique l’injonction du roi et accomplit sa parole”. A l’inverse, la soumission de l’étude est telle que : “la Parole de D.ieu, qui est la Hala’ha, s’exprime par sa gorge”. De ce fait, il est dit : “Qui sont les rois ? Ce sont les Sages”. Car, ceux-ci ne sont pas uniquement des serviteurs, qui obéissent au roi et qui se soumettent à lui. Ils s’identifient eux-mêmes au roi.

On peut penser que telle est la raison pour laquelle ils sont appelés : “ceux qui aiment Ta Torah”, bien qu’ils soient soumis à l’objectif divin de bâtir une demeure pour Lui, ici-bas et que, de ce fait, leur enthousiasme se manifeste essentiellement dans la pratique des Mitsvot, comme on l’a indiqué au préalable. En effet, ils accomplissent les Mitsvot avec une soumission parfaite, comme s’ils étudiaient la Torah. Ils ne ressentent pas leur propre ego,

(37) On verra le Tanya, au début du chapitre 37, qui indique que : “cette perfection”, celle de la demeure de D.ieu parmi les créatures inférieures, définie au début du chapitre 36, dépend de la pratique des Mitsvot.

On verra, à ce propos, le Likouteï Si’hot, tome 8, à la page 108, dans la note 56.

(38) Torah Or, Parchat Vayéchev, à la page 27b et l’on consultera également le Tanya, au chapitre 23.

accomplissant la Volonté de D.ieu, "comme un serviteur qui met en pratique l'injonction du roi". En fait, ils n'existent que par leur soumission à l'accomplissement de la Volonté de D.ieu, comme si tel était leur état naturel, ainsi qu'il est dit : "son corps se prosterne de lui-même"(39). C'est précisément cette soumission totale qui permet d'obtenir la "grande paix", la "satisfaction du Créateur".

10. Ce qui vient d'être dit apparaît, en allusion, dans les deux explications du verset : "Yaakov s'installa dans le pays où habitait son père", celle du Maguid de Mézéritch et celle de l'Admour Hazaken, l'un et l'autre spécifiquement liés à la Parchat Vayéchev. On sait, en effet, que la Hilloula du Maguid est le mardi de la Parchat Vayéchev, 19 Kislev 5559 et que l'Admour Hazaken fut libéré de prison le 19 Kislev 5559⁽⁴⁰⁾.

L'explication du Maguid⁽⁴¹⁾ est la suivante : "Yaakov s'installa dans le pays : il descendit d'un niveau très haut afin de s'installer dans la matérialité. Il le fit là où habitait (*Megoureï*) son père : dans le but de collecter (*Oguer*) les parcelles de sainteté se trouvant dans le pays, de les réunir et de leur apporter l'élévation". Cela veut dire que le verset : "Yaakov s'installa dans le pays où habitait son père" fait allusion à la pratique des Mitsvot, au moyen d'objets matériels.

L'Admour Hazaken explique⁽⁴²⁾ que *Megoureï* est de la même racine que *Irea*, la crainte et que *Megoura*, un réservoir dans lequel on stocke les fruits. En outre, l'expression "son père" fait allusion à la Sagesse supérieure. Le verset souligne donc ici que la Crainte supérieure est le réservoir et le réceptacle de la Sagesse supérieure. Ce verset se rapporte ainsi, non pas à la pratique des Mitsvot, mais bien à l'étude de la Torah.

(39) Yerouchalmi, cité par les Tossafot sur le traité Chabbat 118b.

(40) Hayom Yom, à la date du 19 Kislev.

(41) Or Torah, à la page 18a.

(42) Torah Or, à la même référence.

D'après ce qui a été exposé, au paragraphe 9, à propos de : "ceux qui aiment Ta Torah", on peut penser que ces deux explications ne sont pas divergentes, mais que, bien au contraire, l'une complète l'autre. L'explication du Maguid définit le service de D.ieu de Yaakov, qui descendit : "pour s'installer dans le pays, dans la matérialité", afin d'y réunir les parcelles de sainteté qui s'y trouvent et de leur apporter l'élévation. A cela, l'Admour Hazaken ajoute qu'il assumait cette forme du service de D.ieu en étant parfaitement soumis à D.ieu, comme c'est le cas pendant l'étude de la Torah, selon la précision qui a été donnée au paragraphe 9.

11. L'explication qui vient d'être donnée du fait que : "Yaakov s'installa dans le pays où habitait son père", selon le Maguid de Mézéritch et selon l'Admour Hazaken, est liée à l'enseignement de nos Sages, cité au début de la présente causerie, selon lequel : "Yaakov s'installa : Yaakov voulut résider dans le calme". Ce Midrash ne veut pas dire que Yaakov voulait se

reposer du "malheur d'Esav" et du "malheur de Lavan". En fait, il s'agissait pour lui de révéler la paix et le calme qui avaient été obtenus grâce à l'élévation des parcelles de sainteté qui étaient en captivité et qui se trouvaient en Egypte, auprès de Lavan et d'Esav.

La raison pour laquelle Yaakov voulut obtenir la révélation du calme n'était pas la recherche de son propre intérêt. En fait, il avait conscience de la nécessité de cette révélation pour que son service de D.ieu soit parfait. Le fait que : "Yaakov voulut résider dans le calme" est donc lié à l'explication qui a été donnée, au paragraphe 10, de l'expression : "où habitait son père". Yaakov apporta l'élévation aux parcelles de sainteté se trouvant dans la matérialité du monde, comme l'explique le Maguid de Mézéritch. Malgré cela, il le fit comme s'il étudiait la Torah, selon la précision de l'Admour Hazaken, car : "ceux qui aiment Ta Torah" sont un réceptacle pour la révélation de la "grande paix", comme on l'a expliqué.

12. Tout ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre également pourquoi est-ce précisément Yaakov qui : "voulut résider dans le calme" en ce monde, ni Avraham, ni Its'hak. Et, le verset souligne, à ce propos : "dans le pays où habitait son père", car "son père" se trouvait "dans le pays", dans ce monde, en y étant étranger, *Megoureï*⁽⁴³⁾.

Le service de D.ieu⁽⁴⁴⁾ d'Avraham et celui d'Its'hak, la ligne de droite et la ligne de gauche, étaient centrés sur : "les Unifications supérieures dans le monde d'Atsilout". A l'inverse, Yaakov, la ligne de milieu, "traversait d'une extrémité à l'autre", du point le plus haut jusqu'au point le plus bas. Son service de D.ieu eut donc un impact également ici-bas. De ce fait, "Yaakov s'installa dans le pays où habitait son père", ce qui présente deux aspects :

A) Son service de D.ieu "dans le pays" était tel que : "il s'installa", à la différence de celui d'Avraham et celui d'Its'hak, qui concernaient essentiellement le monde d'Atsilout. L'un et l'autre étaient donc étrangers "dans le pays".

B) Le service de D.ieu de : "Yaakov s'installa dans le pays" permet d'atteindre le calme également dans ce monde et c'est pour cela que Yaakov le désira. Il voulut révéler la Volonté et le Plaisir de l'Essence de D.ieu, béni soit-Il⁽⁴⁵⁾, qui sont de posséder une demeure ici-bas, parmi les créatures inférieures.

13. Malgré tout, en servant D.ieu de cette façon, Yaakov ne parvint pas à : "résider dans le calme". Il ne fit que le "désirer"⁽⁴⁵⁾. En fait, il accéda au "calme", d'une manière effective, uniquement grâce à : "la colère de Yossef" et l'on

(43) On verra le Kéli Yakar sur ce verset et les commentateurs du Midrash, à la référence qui est citée dans la note 3.

(44) On verra les *Biyoureï Zohar*, notamment *Parchat Vaye'hi*, aux pages 29c et 30c.

(45) On verra la fin du discours 'hasidique intitulé *Vayéchev*, de 5675, dans la séquence de discours 'hasidiques de 5672.

peut l'expliquer, brièvement, de la façon suivante.

La transformation de la matière, par Yaakov lui-même, était telle que Lavan n'avait aucune emprise sur lui, quand il se trouvait dans sa maison. Lavan lui demanda : "dis-moi quel est ton salaire, je t'en prie, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, précise quel est ton salaire"⁽⁴⁶⁾. Il en fut de même également pour Esav, mais non pour Yossef, qui "fut descendu en Egypte". Là, il devint le serviteur de Putiphar, qui : "le mit en prison"⁽⁴⁷⁾. Par la suite, parvenu au rang de vice-roi, il n'était toujours pas indépendant, mais seulement le second du Pharaon, soumis à son autorisation.

Cela veut dire que la véritable installation : "dans le pays où habitait son père", la descente pour "s'installer

dans la matérialité" et collecter les parcelles de sainteté jusqu'au point le plus bas se réalisa précisément grâce à la descente de Yossef en Egypte. Il est dit : "voici les descendance de Yaakov : Yossef", car c'est Yossef qui fit descendre ici-bas tout ce qui concerne Yaakov⁽⁴⁸⁾. Cela veut dire que, grâce à la descente de Yossef en Egypte, l'influence de Yaakov s'étendit jusqu'au point le plus bas.

La résidence dans le calme, révélation du plaisir profond, satisfaction du Créateur, est telle qu'il "s'installa dans le pays", qu'il servit D.ieu dans ce monde, avec sa matérialité, comme on l'a indiqué. C'est pour cette raison que la résidence dans le calme ne pouvait pas se réaliser, d'une manière concrète, même après que la matière ait été transformée auprès de Lavan et d'Esav.

(46) Vayétsé 29, 15 et 30, 27-28.

(47) Vayéchev 39, 20.

(48) On verra la longue explication des Biyoureï Zohar, notamment Parchat Vayé'hi, à partir de la page 29d.

Puis, après la colère de Yossef, qui permit la descente ici-bas, jusqu'en Egypte, un endroit qui était bas non seulement par sa localisation, mais aussi et surtout par la nature du service de D.ieu qui y était pratiqué, par le niveau qui a été précédemment décrit, par l'absence d'indépendance de Yossef, Yaakov eut alors le mérite de "résider dans le calme", d'une manière concrète.